



Chers parents,

Nous sommes heureux de voir se composer une fraternité de parents à l'École de Prière Jeunes qui se déroulera à l'institut Lamartine de Belley du 18 au 24 août 2024.

Ce sera une aventure personnelle et communautaire et à la rencontre de l'autre et de Dieu.

Les pastorales jeune et famille vous invitent, en tant que parent, à découvrir la pédagogie de l'école de prière et ce qu'y vivent les jeunes tout en ayant une place bien identifiée. Vous vivrez les temps de prière et les moments principaux de l'EPJ tout en laissant la prise en charge de vos enfants aux animateurs, et vivrez des temps en fraternité entre adulte. La mission de la fraternité de parents est de se mettre au service des participants et de l'équipe d'animation sous les directives du noyau et de l'équipe technique. L'école de prière est encadrée par une équipe de jeunes animateurs qui nous édifient par leur engagement et leur implication, elle est accompagnée de prêtres, et de religieuses qui nous témoignent de leur vocation. Cette vie communautaire est une grâce !

Le coût de ce séjour, comprenant le logement et la nourriture, pour une journée en pension complète coûte 25 euros par personne, soit 150 euros pour une semaine. Nous vous demandons, dans la mesure du possible cette participation afin de soutenir les dépenses engagées pour l'EPJ.

Le séjour est organisé avec et assuré par le Service des Pèlerinages du diocèse de Belley-Ars, ainsi, tous les règlements sont à faire à l'ordre de ce service.

Vous trouverez donc ci-dessous l'ensemble du dossier d'inscription à compléter et à rendre à la Pastorale des Familles pour le 20 mai au plus tard, par mail ou par voie postale

Pastorale des Familles - 31 rue du Dr Nodet – CS 60154 – 01000 Bourg-en-Bresse Cedex.

Ce dossier est composé d'une rubrique sur la protection des données et « personne à prévenir en cas d'urgence ».

La charte est à signer par chaque animateur de l'EPJ. Elle est un rappel de l'importance de l'engagement de chacun dans le projet.

La fiche de liaison personnalisée nous permet de réunir les informations personnelles et les contacts nécessaires en cas d'urgence.

Enfin la fiche sanitaire nous permet de pouvoir transmettre toutes les informations nécessaires à un médecin rapidement.

Merci de joindre également afin que le dossier soit complet :

- une copie de votre pièce d'identité,
- les copies de vos éventuels diplômes (BAFA, BAFD, Infirmière, PSC1....)
- un extrait de casier judiciaire vierge

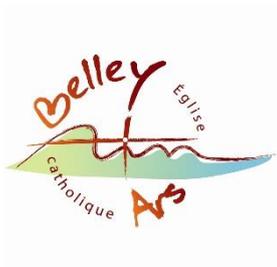
Nous confions cette EPJ à vos prières

L'équipe de la Pastorale des jeunes
Et de la Pastorale des familles

PASTORALE DES JEUNES et DES FAMILLES

31 rue du Docteur Nodet – 01000 Bourg-en-Bresse

04 74 32 86 46 – pastoraledesfamilles01@gmail.com



Protection des données personnelles

La validation de l'inscription nécessite de compléter les informations suivantes

COCHER LES CASES CORRESPONDANT A VOS CHOIX.

➤ J'autorise l'Association Diocésaine Belley-Ars à enregistrer mes coordonnées (mail, postales et téléphoniques et accepte de recevoir des informations, exclusivement, de l'Association Diocésaine par mail ou courrier postal.

OUI

NON

Droit à l'image

➤ J'accepte d'être pris en photo et d'apparaître sur des vidéos et leur publication sur tous supports de communication du diocèse.

OUI

NON

Proche à prévenir en cas d'urgence

(A compléter obligatoirement)

Nom d'usage

Prénom

Tél fixe :/...../...../...../.....

Tél mobile :/...../...../...../.....

Courriel@.....

1 Formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours

La combinaison de services de voyage proposée, dans ce projet est un forfait » au sens de la directive (UE) 2015/2302 du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyages liées et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Le participant bénéficie de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme.

Pour L'Association Diocésaine de Belley-Ars (ci-après l'AD BA), Le Service Diocésain de Pèlerinages Belley - Ars (ci-après SDP BA) est garant de la bonne exécution du Voyage à Forfait dans son ensemble.

l'AD BA a souscrit une garantie financière auprès de ATRADIUS (159 Rue Anatole France – CS50118 – 92596 Levallois-Perret cedex) afin de protéger le participant d'une insolvabilité de l'AD BA. Cette garantie porte le N° 378214.

2 Prix

CGP et conditions économiques

Ce Projet est soumis aux Conditions Générales de Participation, consultable à l'adresse suivante <https://catholique-belley-ars.fr/notre-diocese/services/pelerinages> régissant les rapports entre le SDP BA et le participant. Le prix indiqué dans le Programme est calculé selon les conditions économiques connues en date d'édition du projet.

Ce que le prix comprend :

- L'intégralité du transport aller et retour depuis la ville de regroupement définie dans le projet.
- L'hébergement selon les modalités définies.
- La restauration selon le projet.
- Les entrées aux lieux de visites et musées et animations.

Ce que le prix ne comprend pas :

- Les dépenses (boisson, achats privés, ...) personnelles.
- L'offrande lors de rencontre d'un intervenant (pour le groupe), ou lors des offices, à discrétion.

3 Assurance

Les pèlerinages et voyages pastoraux relevant du champ d'application du Code du tourisme organisés par l'AD BA sont assurés auprès de la Mutuelle Saint Christophe (277 rue St Jacques – 75256 Paris cedex 05) N° de sociétaire 566373 ; de client : 685274420 ; de contrat annexe : 20 820 017 000 287. Les risques couverts sont : Responsabilité Civile Professionnelle, Annulation, Rapatriement.

4 Conditions d'annulation Annulation par le Pèlerin :

Conformément à l'article L221-28 du Code de la Consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le Pèlerin peut annuler le contrat à tout moment avant le début du voyage s'il s'acquitte des frais selon le tableau ci-dessous. **Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée à l'adresse figurant en chiffre 7 ci-dessous.**

Barème d'annulation sur le prix total

- Avant 30 jours de la date de départ : 10%.
- Entre 30 et 21 jours avant la date de départ : 25%.
- Entre 20 et 8 jours avant la date de départ : 50%
- Entre 7 et 2 jours avant la date de départ : 75%.
- Moins de 2 jours avant la date de départ : 90%.

Tout voyage interrompu ou abrégé – du fait du participant, pour quelque cause que ce soit – ne donne lieu à aucun remboursement.

5 Non-Conformité

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le participant est tenu de la signaler immédiatement au SDP BA à l'adresse figurant ci-dessous au chiffre 7.

Le non-signalement d'une non-conformité sur place peut avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix si le signalement sans retard pouvait éviter ou diminuer le dommage.

Le SDP BA et les prestataires retenus par celui-ci sont responsables de la bonne exécution des services prévus dans le présent contrat et sont tenus d'apporter de l'aide au participant en difficulté.

En cas de mise en œuvre de la responsabilité de l'AD BA directement ou du fait des prestataires qu'il mandate, les modalités de dédommagement résultant de l'article L. 211-17 (IV et V) du Code du Tourisme trouvent à s'appliquer. à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour. Le participant peut saisir le SDP BA de toutes réclamations, aux données de contact au chiffre 7, par lettre accusé-réception et/ou par mail à pelerinage@belley-ars.fr accompagnée de tous justificatifs.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le participant peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel.

6 Règles de Protection de Données Personnelles

Les **FINALITES DE COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES** sont

- Enregistrement, correspondance, suivi et organisation (transports, hébergements, restauration) d'un Pèlerinage ou voyages pastoral géré par le SDP BA.

- Information en vue de participer à un Pèlerinage ou voyage pastoral géré leSDP BA.

Le **RESPONSABLE DE TRAITEMENT** est le Directeur Diocésain des Pèlerinages, en titre, au jour de l'inscription.

La **DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES** est validé annuellement.

Les **DESTINATAIRES DES DONNEES** sont :

- Les différents intervenants nécessaires à l'organisation (prestataires : transports, hébergements, restauration et autres participants), les administrations des pays concernées et l'Association Diocésaine de Belley-Ars.
- Aucune information n'est transmise à un tiers sans votre autorisation.

Conformément à la législation en vigueur (loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles le concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, il doit adresser un courrier postal à l'adresse suivante : **Olivier BAUER, 31, Rue du Dr Nodet, 01004 Bourg-en-Bresse Cedex** ou un mail à econyme@belley-ars.fr.

Si le Pèlerin ne souhaite pas faire l'objet d'une prospection commerciale par voie téléphonique, il peut gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarche téléphonique www.bloctel.gouv.fr

7 Contact

Toutes demandes ou réclamations peuvent être adressées au SDP BA, 31 rue Dr Nodet, 01000 Bourg - 04 74 32 86 50 ou par email à pelerinages@belley-ars.fr



CHARTRE DU PARTICIPANT A L'ECOLE DE PRIERE 18 au 24 août 2024

Moi, parent au service de l'EPJ.

Je m'apprête à quitter mon confort, mes habitudes, pour aller à la rencontre de l'autre et de Dieu au cours de l'Ecole de Prière Jeunes du diocèse de Belley-Ars du 18 au 24 août 2024.

Participer à cette EPJ est une **aventure personnelle**.

Quelles que soient mes convictions, mon degré de foi, mes doutes, mes certitudes, mes questions, je suis dans une disposition d'ouverture et prêt à intensifier mon chemin de foi en Dieu.

Participer à l'EPJ est une **aventure communautaire** : vivre et rencontrer d'autres personnes.

Souhaitant moi-même être respecté, je sais l'importance de la délicatesse à avoir vis-à-vis de celles et ceux avec qui je passerai la semaine d'Ecole de Prière. Sans les connaître encore tous, je les accueille déjà et je veux les aimer comme mes frères et sœurs en Christ.

Je sais que je devrai respecter et suivre les consignes des responsables du noyau et de l'équipe technique.

Je devrai aussi vivre en frère avec tout autre adulte, animateur ou jeune venu pour l'EPJ, respecter chacun et chacune dans mes actes, mes paroles et ma tenue. Je m'engage également à porter un regard d'amour de mon prochain sur ceux que je vais rencontrer afin de pouvoir grandir ensemble en sainteté.

Pour vivre cette EPJ dans cet esprit, je m'engage à :

- Participer de manière active et constructive aux activités proposées durant la semaine.
- Avoir une attitude bienveillante et un comportement respectueux vis-à-vis des personnes et des lieux.
- Respecter les horaires et les consignes données.
- Éviter toute critique blessante et les paroles grossières
- Porter une tenue vestimentaire qui montre respect pour moi et pour les autres
- Avoir une attitude semblable dans mes paroles et mes gestes

→ J'ai bien compris que la possession et/ou l'utilisation de drogue était interdite.

→ Je sais que je devrai faire attention à laisser mon téléphone de côté pour être vraiment disponible

Dans cet esprit, je m'engage à vivre à fond cette Ecole de Prière et je demande au Seigneur Jésus de me combler de joie et de paix !

Fait à

le ____ / ____ / ____

Nom..... Prénom.....

Signature: